



# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 9 décembre 2024, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

---

## Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 24 juin 2024
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications des délégués des associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis municipal 2024/26 : Budget 2025 de la bourse communale
10. Préavis municipal 2024/27 : Demande de crédit de CHF 50'000 pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord
11. Préavis municipal 2024/28 : Demande de crédit de CHF 1'755'000 pour :
  - Travaux du secteur Petit Monborget - Route d'Orges
  - Chemisage de collecteurs sous les parcelles 367 et 377
  - Bouclage ESP au Chemin des Bruannes et assainissement d'une conduite ESP à la Pomelaz
12. Nomination d'un suppléant à la Commission gestion-finances (CoGeFI)
13. Divers et propositions individuelles

## **1. Communications du Bureau**

Le Président fait les communications suivantes :

- la visite de la Commune par le Préfet a eu lieu le 18 novembre 2024 et tout est en ordre.
- le Président et la Secrétaire ont suivi une formation donnée par une juriste concernant « le droit de proposition des conseillers communaux et généraux ». De nombreux thèmes ont été abordés parmi lesquels : les compétences entre le législatif et l'exécutif, le droit des conseillers, dont les amendements dans les préavis. Le Président donne 2 exemples concrets pour illustrer ses explications.

## **2. Assermentations au Conseil Général**

Une démission est parvenue au Bureau du Conseil général. Il s'agit Mme Marianne Ducret.

Une assermentation est demandée :

- Laurent Amiet

Il est officiellement assermenté par le Président. Dès lors, le nombre de conseillers se monte à 50.

## **3. Appel**

L'appel nominal révèle la présence de 39 membres sur 50. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Dans la salle se trouve un auditeur connu par le Bureau.

## **4. Validation de l'ordre du jour**

Au point 12, il faut lire, nomination d'un suppléant de la CoGeFi à la place d'un sous-scrutateur.

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à : 37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

## **5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 24 juin 2024**

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 24 juin 2024 est approuvé à la majorité (37 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention).

## 6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Bureau a reçu, en copie de la Municipalité, une lettre de M. Eric Schneider qui est lue aux conseillers. Il trouve regrettable que la Commune se désolidarise des communes voisines concernant la décharge des Echatelards, sujet évoqué à maintes reprises au Conseil. Pour information, l'Exécutif n'a pas reçu, en début de législature, la compétence d'aller au Tribunal Fédéral, cette délégation du Conseil à l'Exécutif pourrait être pertinente pour la prochaine législature. Le Président annonce que la Municipalité lui répondra par courrier.

## 7. Communications des délégués des associations intercommunales

**M. Jean-Daniel Cuchet**, délégué à l'ACRG (Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson) rappelle les buts de l'association : la santé et sécurité au travail, surveillance des chantiers et gestion et exploitation du réseau régional de la distribution de l'eau.

Le Conseil Intercommunal s'est réuni à 3 reprises en 2024. En juin dernier, 3 demandes de crédit ont été acceptées par l'assemblée qui sont toutes liées à la mise en œuvre de Plan Directeur Régional de Distribution de l'Eau (PDRDE) il s'agit :

- crédit d'étude de CHF 971'000 pour la réalisation d'un réservoir interrégional à Grandson et de son réseau de connexion
- mise en place d'une désinfection UV aux puits d'Onnens pour CHF 521'000
- remplacement des pompes au réservoir de Villars-Burquin pour CHF 681'000

En octobre, le budget 2025 a été accepté. Le prix de l'eau facturé aux communes se monte à CHF 1/m<sup>3</sup>, plus la taxe de CHF 20 / habitant. Le document « budget 2025 » contient le détail du plan d'investissement 2024-2029 qui prévoit d'atteindre un endettement maximal en 2029, à savoir CHF 20'000'000. Il s'agit d'investissements liés à la qualité de l'eau distribuée et à la construction de réservoirs, de conduites et de chambres de comptage. Les charges engendrées par les deux buts principaux de l'association sont réparties sur les communes membres selon les clés de répartition habituelles.

Le Comité Directeur a informé les membres présents qu'il renonçait à faire recours contre la décision du Tribunal cantonal de lever l'opposition « la décharge des Echatelards » estimant que le rapport de la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal) faisait mention des inquiétudes à une éventuelle pollution de l'eau.

**Mme Lucie Kemmling**, déléguée à l'ASIGE, se rend avec la Municipale en charge Mme Mélanie Cena-Bornoz à toutes les séances (environ 3 séances/année). Depuis le début de la législature, 17 démissions ont été enregistrées ce qui représente un fort tournus (environ 1/3 des délégués). Comme Giez n'a que 2 déléguées, il est difficile d'avoir un réel pouvoir sur les décisions prises.

Le Comité Directeur a rappelé quelques règles en matière de responsabilités concernant « la journée de l'écolier » (normes cantonales). Ce document rappelle le partage des différentes responsabilités entre la famille, les communes et l'école. L'ASIGE est responsable de la logistique (le déplacement) entre le domicile de l'élève et l'arrivée à l'école (transport, horaires, conducteur, ceinture, temps d'attente) mais pas des comportements de certains élèves (type désobéissance, harcèlement...) Ils ont toutefois renforcé l'équipe des patrouilleurs et des patrouilleuses, avec notamment

quelques personnes mobiles afin d'intervenir aux lieux jugés plus critiques. Un règlement des transports est également sur le point d'être finalisé.

## **8. Communications de la Municipalité**

### **Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)**

- Administration : la mise en place du nouveau système informatique arrive à son terme et semble donner satisfaction. Le site internet reste à finir et il en profite pour remercier le Municipal Bernard Milliet, la Secrétaire communale et la Boursière pour leur travail.
- Police des constructions : un dossier compliqué est en cours traitement.
- Relations extérieures : les charges intercommunales augmentent sans cesse et mettent à mal les finances. Ces augmentations alarmantes doivent être intégrées dans les budgets et bloquent d'autres projets d'entretien du patrimoine communal. Par exemples : il faudra prévoir des charges supplémentaires pour le traitement de l'eau via la STEP d'Yverdon-les-Bains pour le traitement des micropolluants. Concernant les infrastructures scolaires, depuis le début de la législature, le RADEGE et l'ASIGE ont augmentés de CHF 128'200 et c'est sans prendre en compte le collège de Champagne qui, à lui seul, augmentera les charges de CHF 35'000 dès 2027. C'est sans compter le futur éventuel collège de Montagny-près-Yverdon.  
Plusieurs communes du district sont inquiètes et tirent la sonnette d'alarme. Les revenus ne sont pas extensibles alors que les taxes imposées aux exécutifs communaux devraient l'être. Il se demande si les différentes associations ne devraient pas analyser le problème et réagir.
- Sapins de Noël : ils seront distribués le samedi 21 décembre au local de la voirie.
- Vœux de fin d'année : au nom de la Municipalité, il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année au Conseil.

### **Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)**

- Fonds d'encouragement pour le développement durable : une modification concernant la mobilité a été apportée. Une subvention pour les transports publics était déjà accordée aux personnes jusqu'à leur 25 ans et désormais, la subvention sera aussi octroyée pour les personnes dès 65 ans.

Compte tenu du solde non dépensé du compte et de projets spécifiques, la Municipalité prévoit d'utiliser ce fonds en dehors du plafond pour :

- offrir des sacs taxés Leo aux ménages lors de l'introduction de la mesure de valorisation des déchets plastiques. Cette dépense devra être présentée dans le budget de la bourse communale.
- financer la mise en place d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC), sous déduction des subventions qui pourront être obtenues. Un préavis devra être présenté au Conseil général. Sauf modification, le programme est reconduit d'année en année.

### **Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)**

- Le Père Noël sera présent à Giez le samedi 21 décembre à 16h30 en marge de la distribution des sapins.

### **Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)**

- ASIGE (écoles) : fin novembre les comptes et la gestion 2023-2024 ont été adoptés. L'exercice comptable du 1.08.2023 au 31.07.24 dont participent 18 communes est de CHF 6'517'607. Pour Giez, avec 51 élèves, le coût s'élève à CHF 251'227.
- Futur Campus de Champagne : actuellement, l'ASIGE est sur le mandat d'étude 2, la mise à l'enquête faite l'été passé. Il reste 2 oppositions qui sont au tribunal. L'autre partie du mandat est de faire rentrer les soumissions à environ 60% pour mieux cerner les coûts complets du projet afin qu'en juin 2025 permettre de présenter un crédit de construction au CI de l'ASIGE avec les coûts des différents utilisateurs. Hors subventions, le projet global se monte CHF 52'000'000 ou de CHF 49'000'000 avec subventions (chiffres pas encore consolidés avec les soumissions) Pour ce qui concerne les 18 communes membres de l'ASIGE, environ CHF 25'800'000 pour le scolaire et environ CHF 3'600'000 pour le RAdEGE.
- Giez-Montagny : une étude de faisabilité est en cours pour savoir si Giez garde ses 4 classes, si Montagny-près-Yverdon crée 12 classes ou si tout est regroupé à Montagny. La partie développement financier manque et doit provenir du bureau de l'urbanisme. Au printemps 2025, cela donnera une orientation au CoDir et des discussions avec les communes concernées sur la variante la plus cohérente.
- RAdEGE (accueil de jour) lors de l'assemblée générale, le budget 2025 a été validé et est en augmentation de 10% par rapport au budget 2024. Cet écart est dû à l'augmentation des places UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) de Fiez, les repas inhérents à l'horaire continu à Champagne des 7 et 8<sup>ème</sup> et à du rattrapage de grille salariale FSAE 2024 (barème recommandé pour le personnel éducatif)

### **Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)**

- N'a pas de communication.

## **9. Préavis municipal 2024/26 : Budget 2025 de la bourse communale**

**M. Bernard Millet**, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

**M. Eric Cottens**, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève et fait part des précisions suivantes : la hausse salariale de l'administration de CHF 6'800.- est aligné sur le traitement salarial de l'échelle du Canton et correspond à la fonction. De plus, le passage au nouveau plan comptable MCH2 nécessitant une intervention de la société informatique, engendrera une augmentation de charges de CHF 4'000.-.

La Commission note que pour le budget 2025, les impôts ont été évalués avec une grande prudence.

Le budget 2025 prend en compte l'augmentation de CHF 1.- par m3 de la taxe des eaux usées (objet soumis à un prochain Conseil pour approbation) ce qui représente une augmentation globale de CH 28'000 tandis que la taxe déchets, qui passe de CHF 120.- à CHF 132.-/annuel représentera un revenu supplémentaire de CHF 4'500. Les charges augmentent et vont encore augmenter

La Commission relève une fois encore la situation est tendue au niveau du roulement de la trésorerie et prend acte qu'un emprunt n'est pas à exclure pour assurer les dépenses courantes. Ainsi, en plus de l'augmentation des taxes, il est possible qu'une nouvelle augmentation du coefficient du taux d'impôt pour les années à venir devra être envisagée. L'établissement du budget paraît cohérent et réaliste.

La CoGeFi propose à l'unanimité au Conseil d'accepter le Préavis 2024/26 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

**M. Eric Schneider** demande des explications concernant l'écart écrit sur la rubrique 22 concernant le service financier. **M. Bernard Milliet** lui explique que cela est dû au nouveau calcul de la péréquation.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

***Le préavis municipal 2024 / 26 : « Préavis concernant le budget 2025 de la bourse communale » accepté à la majorité (37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention)***

***Le Conseil général de Giez décide :***

***Article 1 :***

***D'accepter le budget 2025 de la bourse communale.***

**10. Préavis municipal 2024 / 27 : Préavis municipal concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord**

**M. Hervé Kemmling**, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

**M. Eric Cottens**, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève la nécessité et le caractère urgent. La pertinence de la pose d'un appareil de mesures des eaux usées ne fait aucun doute d'autant que la participation aux coûts de raccordement sur Grandson est calculée en équivalents habitants, répartition qui est défavorable à Giez en regard de l'état de l'avancement de la mise en séparatif par rapport à Grandson. La Municipalité a saisi l'opportunité d'une synergie en s'alliant à Valeyres-sous-Montagny, en ce qui concerne l'uniformité du choix de type d'appareil de mesure.

La Commission recommande à la Municipalité d'intégrer aux futurs budgets les frais de mises à jour du système d'information géographique et du territoire SIT et les éventuels dédommagements aux propriétaires des terrains.

La CoGeFi propose, à l'unanimité au Conseil d'accepter le Préavis 2024/27 tel que présenté.

**M. Eric Schneider**, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission rappelle que ces travaux ont été en grande partie réalisés conformément aux pouvoirs dont dispose la Municipalité en matière de travaux urgents.

Elle a été convaincue par la nécessité pratique, économique et sécuritaire des travaux entrepris. Elle souhaite mettre en évidence les éléments suivants :

- la sélection de l'appareil semble avoir été faite avec soin et façon unanime aux trois communes concernées
- le choix de l'emplacement géographique se situant à proximité de réseau de la Romande Energie
- les travaux de dédoublement de la canalisation des eaux claires ont été effectués à moindres frais par l'employé communal. Ceux-ci éviteront les divers problèmes en cas de fortes pluies
- l'appareil permettra un décompte basé sur le volume effectif des eaux usées qui devrait permettre un retour sur investissement sur un période de deux à trois ans selon les estimations de la Municipalité.

La Commission ad-hoc propose à l'unanimité au Conseil d'approuver le préavis 2024/27 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

***Le préavis municipal 2024 / 27 : « Préavis municipal concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord » accepté à l'unanimité (38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).***

***Le Conseil général de Giez décide :***

- 1. De prendre note des travaux pour l'installation d'un appareil de mesure des eaux usées et pour le dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord***
- 2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 50'000.-***
- 3. De financer ce montant par les liquidités courantes de la bourse communale ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment***
- 4. D'utiliser un fonds de réserve du bilan 9282.00 « Fonds pour investissements divers » pour l'amortissement de l'investissement***

**11. Préavis municipal 2024 / 28 : concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'755'000.- pour :**

- a) la réalisation de l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers du secteur Petit Montborget - Route d'Orges**

- b) **le chemisage des collecteurs sous les parcelles 367 et 377**
- c) **le bouclage ESP au chemin des Bruannes et l'assainissement d'une conduite ESP à La Pomelaz**

**M. Hervé Kemmling**, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

**M. Eric Cottens**, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission souligne que l'entreprise retenue, suite à l'appel d'offre pour l'appareillage et de son adjudication, ne fait pas partie des concessionnaires agréés par la Commune contrairement à ce que prévoit le règlement communal sur la distribution de l'eau du 26 janvier 2016. La Commission enjoint la Municipalité à examiner plus à fond si cela pose problème.

Concernant la demande de crédit de CHF 1'800'000.-, un accord de principe a été obtenu auprès de la BCV. La Municipalité se renseignera sur la pertinence et la possibilité de rallonger le remboursement de ce crédit afin de soulager quelque peu le roulement des liquidités.

La CoGeFi demande sous forme d'amendement d'ajouter un point aux décisions :

***D'utiliser l'entier du solde du fonds pour investissement divers au bilan 9282.00 pour l'amortissement des travaux suivants :***

***a) Part des travaux liée à la partie routière et à l'éclairage public***

La Commission propose d'approuver le préavis 2024 / 28 amendé tel que présenté.

Suite à la lecture des conclusions, le Président précise qu'il est uniquement possible d'amender une conclusion d'un préavis (cf. Formation suivie par des représentants du Bureau). Cependant, la Municipalité peut amender son propre préavis en ajoutant une conclusion. Il demande à la Municipalité si elle est d'accord de reprendre l'amendement tel que noté. Après discussion, celle-ci accepte de déposer cet amendement et, par conséquent, la CoGeFi retire son amendement.

**M. Eric Schneider**, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que l'assainissement prévu des réseaux souterrains et la mise en séparatif permettra de diminuer grandement les fuites d'eau et d'économiser sur la facture des eaux usées grâce notamment à l'appareil de mesure faisant l'objet du préavis 2024/27.

Elle met en évidence que la Municipalité a étudié avec soin la sécurisation du cheminement des piétons. En tenant compte des contraintes pratiques et financières, la troisième variante proposant un marquage au sol et l'ajout de modérateurs semble approprié.

Les travaux au niveau de l'éclairage public prévoient un emplacement supplémentaire d'éclairage avec un design quasi similaire à l'actuel.

Les différents travaux urgents, qui représentent environ 10% de l'investissement total permettront d'éviter des infiltrations, des fuites, voire même des effondrements. En faisant ces travaux en synergie avec les autres travaux, le coût total serait d'environ 25% plus bas que si les travaux devaient être réalisés ultérieurement et de façon séparée.

La Commission relève qu'au vu des investissements projetés, cela aura un impact certain sur les impôts et les taxes.

En conclusion, elle estime que les travaux envisagés ont, pour la grande majorité, un caractère urgent et indispensable. S'ils n'étaient pas entrepris, la Commune s'exposerait certainement à de mauvaises surprises potentiellement onéreuses au niveau de son réseau d'eau. Par ailleurs, les travaux à réaliser au Petit Montborget et à la Route d'Orges amélioreront sensiblement la sécurité des piétons

La Commission ad-hoc à l'unanimité propose au Conseil d'accepter le Préavis 2024/28 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

**M. Bernard Milliet**, Municipal s'est renseigné auprès de nombreux interlocuteurs. La thématique de l'utilisation du fonds est problématique dans le Canton. Cette décision aura un impact sur les liquidités. Le remboursement des emprunts doit se faire sur un période plus courte recommandé par le Canton alors que la durée d'amortissement comptable se fait sur une période plus longue selon MCH2. **M. Daniel Hess**, demande une explication comptable sur l'utilisation du fonds de réserve. **M. Bernard Milliet** explique que la Commune ne peut pas faire de bénéfice et ne peut justifier une augmentation de taxe ou d'impôts qu'en cas de perte. Vu qu'avec l'utilisation des fonds de réserve il n'y aura plus d'amortissement, il y aura un écart en matière de liquidité vu que la Commune devra quand même rembourser le crédit bancaire. **Mme Irène Perez**, demande si pour faire simple on ne pourrait pas dire « on a des sous en théorie mais en pratique, on ne les a pas » ce qui sous-entend s'il n'y a pas d'emprunt et donc il n'y a pas d'amortissement. **M. Bernard Milliet**, Municipal est d'accord avec la métaphore.

Dans la continuité de la formation suivie récemment par des membres du Bureau, le Président a présenté au service juridique du Canton les conclusions du préavis qui les trouve compliquées et que ce n'est pas au Conseil de décider l'aspect financier. Cependant, le Président note aussi des réponses évasives de la part du Canton, en particulier concernant MCH2 et la base légale liée au fond de réserve, qui dans ce cas est inexistante.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur l'amendement déposé par la Municipalité. L'amendement est le suivant :

**« D'utiliser l'entier du solde du fonds pour investissement divers au bilan 9282.00 pour l'amortissement des travaux suivants :**

**a) Part des travaux liée à la partie routière et à l'éclairage public »**

**L'amendement est accepté à la majorité (32 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions). Il est ajouté sous le point 5 des conclusions, l'actuel point 5 devenant le point 6 et l'actuel point 6 devenant le point 7.**

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis amendé.

**Le préavis municipal 2024 / 28 amendé : « concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'755'000.- pour :**

**a) la réalisation de l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers du secteur Petit Montborget – route d'Orges ;**

**b) le chemisage des collecteurs sous les parcelles 367 et 377 ;**

**c) le bouclage ESP au chemin des Bruannes et l'assainissement d'une conduite ESP à la Pomelaz »**

**est accepté à la majorité (35 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions)**

**Le Conseil général de Giez décide :**

**1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux suivants :**

**a) Assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers du secteur Petit Montborget – Route d'Orges**

**b) Chemisage de collecteurs sous les parcelles 367 et 377**

**c) Bouclage ESP au chemin des Bruannes et assainissement de la conduite ESP à la Pomelaz**

**2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 1'755'000.-, subventions et participations de tiers non déduites, réparti comme suit :**

**a) CHF 1'580'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers du secteur Petit Montborget – Route d'Orges**

**b) CHF 72'000.- pour le chemisage de collecteurs sous les parcelles 367 et 377**

**c) CHF 103'000.- pour le bouclage au chemin des Bruannes et assainissement de la conduite ESP à la Pomelaz**

**3. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment**

**4. D'utiliser le fonds de réserve du bilan 9280.03 « Fonds eaux » à concurrence du montant de CHF 356'416.- pour l'amortissement des travaux suivants :**

**a) Part des travaux de l'assainissement des réseaux souterrains attribuables à l'eau sous pression**

**b) Bouclage au chemin des Bruannes et assainissement de la conduite ESP à la Pomelaz**

**5. D'utiliser l'entier du solde du fonds pour investissements divers au bilan 9282.00 pour l'amortissement des travaux suivants :**

**a) Part des travaux liée à la partie routière et à l'éclairage public**

**6. L'amortissement débutera dès l'année qui suit le début de l'utilisation**

**7. De réaliser le projet routier tel que soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2024**

**12. Nomination d'un suppléant à la Commission gestion-finances (CoGeFI)**

Le 2<sup>ème</sup> poste de suppléant de la Commission de gestion-finances (CoGeFi) n'a pas été repourvu en juin dernier. Lors de sa visite, le Préfet a demandé que la Commission soit au complet.

Mme Chantal Herren se propose comme candidate. Il n'y a pas d'autre candidat.

**Mme Chantal Herren** est élue tacitement par acclamation.

### 13. Divers et propositions individuelles

- **M. Hess Daniel** revient sur les chiffres inscrits au budget 2025. Il fait remarquer que 50% des augmentations proviennent des associations intercommunales. C'est en déconnexion avec des frais de structures et de fonctionnement et qu'il faudrait appuyer la Municipalité dans ses démarches auprès desdites associations.
- **M. Hervé Kemmling**, Municipal revient sur une question posée lors du dernier Conseil général par **Mme Sophie Chevalier** concernant le marquage au sol sur la route allant du collège à la route de Grandson. Après s'être renseigné auprès de la DGMR, il s'avère sur une partie du tronçon la largeur est trop minime pour permettre un marquage au sol d'une bande piétonne.
- **Le Président** rappelle aux personnes qui ont des vacances à transmettre de faire le nécessaire auprès du Bureau et qu'un repas sera servi à l'issue du Conseil.  
En tant que conseiller et ancien organisateur, il remercie PartaGiez d'avoir repris le flambeau de l'organisation des fenêtres de l'Avent.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h30.

Un repas est servi.

Ainsi fait à Giez, le 9 février 2025

Le Président

Benoît Kemmling



La Secrétaire

Nadia Pidoux